AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1883
FR0012532810-FS0939

6 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WAGA ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management[1] (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société WAGA ENERGY et détenir 1 320 668 actions WAGA ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 5,14% des droits de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WAGA ENERGY sur le marché.

[1] Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé, au 1er novembre 2025, de 25 676 706 actions représentant 25 696 879 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.